



Revue  
**HISTOIRE(S) de l'Amérique latine**

Vol. 10 (2014)  
Patrimoine(s) en Équateur :  
Politiques culturelles et politiques de conservation

*Introduction au dossier thématique  
« Patrimoine(s) en Équateur : politiques culturelles et politiques  
de conservation » : pistes de réflexion.*

David MACÍAS BARRES

Alexis MEDINA

Emmanuelle SINARDET

[www.hisal.org](http://www.hisal.org) | novembre 2014

URI: <http://www.hisal.org/revue/article/MaciasMedinaSinardet2014>

## Introduction au dossier thématique

### « Patrimoine(s) en Équateur : politiques culturelles et politiques de conservation » : pistes de réflexion

David Macías Barres

Alexis Medina

Emmanuelle Sinardet

Le dossier thématique « Patrimoine(s) en Équateur : politiques culturelles et politiques de conservation » de la revue *HISTOIRE(S) de l'Amérique latine* est le fruit d'une réflexion collective qui s'est efforcée de privilégier une approche pluridisciplinaire, pour prendre la mesure de l'impact des réformes culturelles à caractère patrimonial menées en Équateur depuis le 19<sup>e</sup> siècle et, notamment, la rupture que signifie en la matière la récente Constitution de 2008. La relation au(x) patrimoine(s) ne va pas de soi en Équateur, le patrimoine y étant sujet à constantes redéfinitions. La notion de patrimoine, en effet, renvoie à ce qui est perçu par un groupe comme son héritage historique, un héritage à préserver et à transmettre aux générations futures, mais ce dernier prend des sens et des valeurs fort différentes selon les groupes – et les intérêts – qui les formulent. Très tôt, l'Équateur associe le patrimoine national au patrimoine culturel, qui recouvre les biens culturels matériels, comme le patrimoine architectural – le classement au patrimoine mondial de l'humanité de la ville coloniale de Quito est à ce titre emblématique –, et les biens culturels immatériels, comme le

---

· Universidad de Especialidades Espíritu Santo (Guayaquil, Ecuador) / Université Paris Ouest Nanterre – La Défense, CRIIA (EA 369) – Centre d'Études Équatoriennes.

· Université Paris Ouest Nanterre – La Défense, CRIIA (EA 369) - Centre d'Études Équatoriennes.

· Université Paris Ouest Nanterre – La Défense, CRIIA (EA 369) - Centre d'Études Équatoriennes.

patrimoine linguistique. Plus récemment, la notion de patrimoine renvoie également au patrimoine naturel, lequel, comme le patrimoine culturel, est défini comme un bien commun à léguer aux générations futures. Aujourd’hui, les récentes réformes promues par le gouvernement de Rafael Correa, élu en 2006, notamment à l’issue de la nouvelle Constitution de 2008, tendent à faire évoluer de nouveau la conception du patrimoine, tant dans la définition de celui-ci que dans les modalités de sa conservation et de sa transmission. Ce sont ces évolutions que le dossier tente d’appréhender, en croisant les points de vue d’historiens, géographes, linguistes, sociologues, anthropologues et conservateurs de musée.

Partant de l’hypothèse qu’il existerait un « avant » et un « après » la Constitution de 2008 en matière de politiques culturelles patrimoniales, le Centre d’études équatoriennes de l’Université Paris Ouest Nanterre - La Défense a organisé, les 21 et 22 mars, sur le campus de Nanterre, le colloque international « Patrimoine(s) en Équateur : politiques culturelles et politiques de conservation ». Le colloque a reçu l’appui de plusieurs entités de l’Université Paris Ouest : du CRIIA (Centre de recherche ibérique et ibéro-américaine) de l’Équipe d’Accueil 369, de l’École doctorale Lettres, langues, Spectacles (ED 138) et de l’UFR LCE. Il a également reçu le soutien de l’Ambassade de l’Équateur en France et de la Délégation de l’Équateur auprès de l’Unesco, ainsi que l’aide précieuse de l’Institut français des études andines (IFEA). Le présent dossier thématique *d’HISTOIRE(S) de l’Amérique latine* présente une sélection des travaux présentés à cette occasion, et se penche sur les relations au(x) patrimoine(s) en Équateur, alors que la Constitution de 2008 en fait un enjeu clé d’une « révolution culturelle », en élargissant la définition même de la notion de patrimoine pour l’articuler au *Sumak Kawsay* ou *Buen Vivir* (Bien vivre), concept politique au cœur du nouveau projet de construction nationale.

L’Équateur n’est pas le seul pays à accorder, depuis son Indépendance, de nouvelles acceptations à la notion de patrimoine, patrimoines immatériels ou patrimoines naturels, par exemple, comme le montrent les travaux rassemblés ici ; mais, au 21<sup>e</sup> siècle, il entend placer le patrimoine au cœur d’un projet qui dépasse le seul cadre des politiques de conservation, dont l’initiative originale Yasuní-ITT marque d’ailleurs un tournant. Il existerait donc une forme de « parcours patrimonial » originale en Équateur, parcours dont ce dossier thématique *d’HISTOIRE(S) de l’Amérique latine* propose de retracer les principales étapes avant de s’attarder, à la lumière d’études de cas, sur les bouleversements récents qui montrent la rupture historique en train de se jouer.

## 1. (Re)définir le patrimoine, (re)penser l’équatorianité

Dans un premier temps, le dossier contribue à démontrer que, dès le 19<sup>e</sup> siècle, les élites prennent conscience de la nécessité d’une action de conservation d’un héritage commun en vue de sa transmission aux générations futures. Mais les contours de cet

héritage restent encore flous et il s'agit, durant le premier siècle de vie indépendante, de les définir. Il n'en reste pas moins que la notion de patrimoine culturel est très tôt envisagée comme un support essentiel de l'identité nationale, une équatorianité que les élites issues de l'Indépendance s'efforcent de penser et même de façonnner à la lumière de leurs propres croyances et convictions. D'emblée, les politiques culturelles de conservation vont de pair – quand elles ne doivent pas directement les servir – avec les projets idéologiques de construction de la Nation Équateur menés par les gouvernements en place. Comme le montre l'article d'Alexis Medina, « La patrimonialisation de la consécration de l'Équateur au Sacré Cœur de Jésus pendant la période progressiste (1883-1895) », la patrimonialisation du Sacré Cœur de Jésus doit faire des Équatoriens un peuple élu à l'instar du peuple d'Israël, un peuple appelé à devenir le fer de lance de la préservation d'un catholicisme pensé comme le fondement de l'identité nationale. Cette patrimonialisation se produit au moment même où apparaissent les premiers signes d'une sécularisation annonciatrice du grand bouleversement que sera la Révolution libérale et laïque de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. L'article invite à penser le patrimoine comme l'instrument d'une stratégie idéologique à caractère conservateur, au service de la préservation d'un idéal d'une nation « pure » mais vécue comme menacée et fragile.

La contribution d'Emmanuelle Sinardet, « Un inventaire entre monstration et invisibilisation : patrimonialisation et identité nationale dans *El Ecuador en cien años de independencia, 1830-1930* », montre également comment la célébration du centenaire de l'Indépendance, en 1930, suscite une réflexion autour du patrimoine national – ou plus exactement de ce qu'il devrait être – qui est menée « d'en haut » pour être imposée « en bas ». Il s'agit là aussi de façonnner une nation appelée à devenir, dans un futur proche, une nation exemplaire selon les aspirations des élites en place, en l'occurrence une nation moderne et « civilisée » faisant pleinement partie du grand concert mondial des nations. L'article observe alors combien la définition du patrimoine s'avère malléable ; reformulé, le patrimoine doit permettre de dessiner les contours d'une entité transcendante soustraite au temps : l'identité nationale comme un génie extratemporel à partir duquel projeter un avenir commun possible, mais aussi légitimer le nouveau projet politique.

La question de la langue comme facette déterminante du patrimoine se pose également, à laquelle tente de répondre la littérature équatorienne de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Caroline Berge, dans « Le langage poétique dans la littérature équatorienne du 20<sup>e</sup> siècle : poésie et patrimoine », s'efforce de montrer comment les auteurs équatoriens tentent de rompre avec un passé qui renvoie à l'Espagne, en se tournant vers la France qui incarne à leurs yeux l'innovation littéraire, pour formuler un nouveau langage, à la fois équatorien et moderne, qui allierait l'emploi du castillan aux parlers dits autochtones – le quechua notamment. En ce sens, la création littéraire en

Équateur peut aussi se présenter comme l'espace de la synthèse ou, du moins, de la tentative de réconciliation de différents héritages culturels.

Une étape déterminante vers la définition d'une politique de préservation du patrimoine national est la fondation de la *Casa de la Cultura Ecuatoriana* en 1944 par Benjamín Carrión, alors que le pays vient de se voir amputé d'une partie importante de son territoire amazonien au profit du Pérou par le Protocole de Rio de Janeiro signé en 1942, amputation traumatisante qui met en évidence la fragilité du patrimoine national et à laquelle la *Casa de la Cultura Ecuatoriana* se veut une réponse culturelle. Y est adossée la *Dirección de Patrimonio Artístico*, créée en 1945. La dynamique ainsi lancée débouche sur la définition de politiques et d'outils de conservation du patrimoine qui aboutissent à la création de l'*Instituto Nacional de Patrimonio Cultural* (INPC) en 1978, qui remplace la *Dirección de Patrimonio Artístico* et qui se voit chargé de « investigar, conservar, preservar, restaurar, exhibir y promocionar el Patrimonio Cultural en el Ecuador ; así como regular, de acuerdo a la ley, todas las actividades de esta naturaleza que se realicen en el país »<sup>1</sup>. Son action est renforcée par l'inscription de Quito au Patrimoine Culturel de l'Humanité, le 8 septembre de la même année, qui fait de la capitale équatorienne, avec Cracovie, l'une des premières villes à figurer sur la prestigieuse liste de l'Unesco. La politique de conservation patrimoniale se dote également des outils nécessaires à son action, avec la *Ley de Patrimonio Cultural* complétée le 2 juillet 1979, toujours en vigueur aujourd'hui.

Depuis, la dynamique est double. D'une part, elle vise à consolider les outils de préservation. Le patrimoine culturel est ainsi défini comme un bien juridiquement protégé, et le Code pénal est réformé par la loi n°99-49 du 25 janvier 2000 pour introduire la notion de « délits contre le Patrimoine culturel »<sup>2</sup>. D'autre part, elle élargit les composantes de ce patrimoine à des secteurs jusque qu'alors peu (ou pas) pris en considération dans la définition du patrimoine national : les cultures indiennes, afro-équatoriennes ou *montubias*. L'article 62 de la loi n°99-49 de 2000, votée dans le sillage de la Constitution de 1998, déclare :

La cultura es patrimonio del pueblo y constituye elemento esencial de su identidad. El Estado promoverá y estimulará la cultura, la creación, la formación artística y la investigación científica. Establecerá políticas permanentes para la conservación, restauración, protección y respeto del patrimonio cultural tangible e intangible, de la riqueza artística, histórica, lingüística y arqueológica de la nación, así como del conjunto de valores y manifestaciones diversas que configuran la identidad nacional, pluricultural y multiétnica. El Estado fomentará la interculturalidad, inspirará sus políticas e integrará sus instituciones según los principios de equidad e igualdad de las culturas.<sup>3</sup>

1 Decreto Supremo 2600 del 9 de junio de 1978, *Registro Oficial* n° 618, 29 de junio de 1978.

2 Ley Reformatoria al Código Penal n° 99-49, *Registro oficial* n° 2, 25 de enero de 2000.

3 Idem.

La prise en considération des cultures dites autochtones et afro-équatoriennes comme éléments à part entière de la culture nationale et, partant, leurs conservation, promotion et transmission sont réaffirmées dans les articles qui complètent la *Ley de Patrimonio Cultural* le 19 juin 2004, puis dans la nouvelle Constitution de 2008 qui proclame un État « unitaire » et « plurinational » dans l'article 1. Pour sa part, l'article 21 de la Constitution de 2008 contribue à rendre visibles ces « invisibles » du patrimoine culturel tel que les élites le définissaient encore un siècle auparavant, comme le démontrait l'article d'Emmanuelle Sinardet :

Las personas tienen derecho a construir y mantener su propia identidad cultural, a decidir sobre su pertenencia a una o varias comunidades culturales y a expresar dichas elecciones ; a la libertad estética ; a conocer la memoria histórica de sus culturas y a acceder a su patrimonio cultural ; a difundir sus propias expresiones culturales y tener acceso a expresiones culturales diversas.<sup>4</sup>

## 2. État pluriethnique, patrimoines pluriels et *Sumak Kawsay*

Le dossier thématique revient sur les innovations légales qu'autorise la Constitution de 2008, déterminantes. À la lumière d'exemples concrets et d'études de cas, il apprécie leur impact tout en les replaçant dans une perspective historique qui permet aussi de cerner les modalités de la redéfinition, au 21<sup>e</sup> siècle, d'une culture nationale considérée comme *genuinamente équatorienne*.

Deux contributions abordent la prise en considération de l'élément *montubio*, jusqu'alors considéré comme folklorique, quand il n'était pas simplement ignoré. En 2009, le gouvernement de Rafael Correa décrète une « urgence patrimoniale » au niveau national et octroie des fonds dont bénéficie pleinement la province de Manabí. Si les mesures prises concernent avant tout la préservation des sites archéologiques menacés de pillage, ce plan rend compte, à son échelle, de la reconnaissance désormais accordée à Manabí et à la culture dite *montubia* qui en est issue comme composantes à part entière de la culture nationale. Le regain d'intérêt pour le parler *montubio* et les pratiques artistiques qui lui sont liées est manifeste, comme le montrent David Macías Barres dans « Patrimonio lingüístico e identidad cultural : el montubio y el amorfino » et Rut Roman avec « Patrimonio y literatura : la novela oral manabita o de la asimilación en resistencia ». Le premier analyse l'*amorfino* comme genre populaire *montubio* à part entière, il y a peu considéré comme une forme poétique de second ordre, mais qu'une récente réforme éducative fait désormais figurer dans les programmes scolaires comme élément du patrimoine culturel national. La seconde observe comment émerge désormais une littérature *montubia*, à partir de l'exploration et de la réappropriation des héritages et des procédés du conte oral *montubio* ; elle fait en

---

4 Constitución Política del Ecuador, 2008, en ligne, document consulté le 2 novembre 2013, <http://www.mmrree.gob.ec/ministerio/constituciones/2008.pdf>

cela écho au travail de Caroline Berge, qui envisageait l'espace littéraire comme un espace de récupération des héritages et, partant, d'affirmation identitaire.

Les effets de la politique de préservation actuellement promue sont particulièrement visibles dans le cas des éléments dits ancestraux des héritages culturels équatoriens, aujourd'hui revendiqués comme des éléments du patrimoine national. Cette politique trouve son substrat dans la reconnaissance par la Constitution de 2008 de la notion de *Sumak Kawsay* (« Bien Vivre »), qui redéfinit le patrimoine naturel et culturel en des termes éminemment identitaires, au prisme des cosmovisions autochtones. Dans un article éclairant, « *El Sumak Kawsay y el Patrimonio ecuatoriano* », Philipp Altmann revient sur la genèse de cette notion et en cerne les implications politiques. De nombreuses communautés indiennes s'approprient les nouveaux outils que les instruments légaux et juridiques issus de la prise en considération du *Sumak Kawsay* mettent à leur disposition, non seulement pour préserver les héritages dits ancestraux mais pour promouvoir leurs propres modèles de développement. Ana Gendron, dans l'étude de cas « *L'Aya-Huma* n'est pas qu'une figure du patrimoine », invite ainsi à penser cette évolution comme le facteur d'une possible redynamisation culturelle, aux antipodes du folklore ou de la muséification.

Toutefois, une telle démarche d'*empowerment* indien ne va pas sans tension avec les acteurs économiques locaux, avec les institutions publiques et même avec l'État. Plusieurs études de cas illustrent les conflits qui surgissent autour de l'exploitation des ressources naturelles – eau, minerais, pétrole – quand ces ressources peuvent aussi être considérées comme les éléments d'un patrimoine à préserver et à transmettre. Car, au nom du *Sumak Kawsay*, les éléments naturels relèvent aussi d'une *Pachamama* proclamée sujet de droit par la Constitution de 2008, un bouleversement majeur et inédit dans l'histoire culturelle et juridique de l'Équateur. Christine Récalt observe les tensions qui surgissent, dans la région andine, autour de la gestion de l'eau, entre plusieurs communautés indiennes et les autorités publiques, dans « *L'eau, un patrimoine en discussion entre l'État équatorien et les communautés autochtones* ». Pour sa part, Nicole Fourtané se penche sur les conflits liés à l'exploitation du pétrole amazonien, à travers l'action judiciaire intentée par les populations des provinces de Sucumbíos et d'Orellana contre la compagnie Chevron-Texaco, qu'elles ont gagnée après vingt années de procédure, dans « *Les populations autochtones et paysannes de l'Amazonie face à la compagnie pétrolière Chevron-Texaco : un procès historique* ». Enfin, Cecilia Miño Grijalva analyse les modalités et les étapes du conflit qui oppose les communautés indiennes de la région de Quichinche à l'entreprise internationale Cementos Selva Alegre et à l'État équatorien, dans « *La minería destruyó lo sagrado* ».

### 3. Nouvelle politique culturelle et *ciudadanización* des patrimoines

Les innovations en termes de politique patrimoniale, dont rend compte la Constitution de 2008, s'inscrivent dans un vaste et ambitieux programme culturel et politique : celui d'une « révolution culturelle ». Cette révolution culturelle veut rompre avec la conception jugée élitiste et académique de la culture, telle que la défendait la *Casa de la Cultura* créée en 1944, jusque-là acteur incontournable de toute politique culturelle équatorienne. Les initiatives menées depuis l'arrivée au pouvoir de Rafael Correa entendent s'inscrire désormais dans une *ciudadanización* des patrimoines, qui fait des citoyens les destinataires finaux de toute action publique de conservation patrimoniale.

Comme le montre Anne-Claudine Morel dans son article « Institutions, politiques culturelles et patrimonialisation de l'héritage culturel », une nouvelle conception de la culture a émergé de la « Révolution citoyenne » promue par le gouvernement de Rafael Correa. Cette conception s'oppose à la précédente : Carrión, fondateur de la *Casa de la Cultura*, énonçait une politique culturelle qui tendait à valoriser une culture officielle fondée sur la supériorité d'une culture métisse, élitiste et d'origine européenne. Or, désormais, une nouvelle équatorianité pluriethnique et interculturelle est affirmée et proclamée dans la Constitution de 2008 ; c'est pour mener à bien une politique culturelle conforme à cette nouvelle définition de l'identité nationale qu'a été créé le Ministère de la Culture et du Patrimoine. Le Ministère de la Culture et du Patrimoine chapeaute actuellement une myriade d'organismes culturels dans lesquels sont débattues les questions culturelles, au cœur de la politique du gouvernement de Correa. Anne-Claudine Morel, tout en montrant la rupture qui se joue, souligne aussi les limites des réformes menées, parfois confuses et manquant d'un cadre juridique précis.

Cette politique culturelle entend réorganiser les institutions existantes pour y promouvoir de nouvelles pratiques, plus démocratiques, et implique de nouvelles formes de gestion et de transmission du patrimoine. En témoignent l'actuelle politique muséale et, notamment, la mise en place d'un réseau national des musées en Équateur. Dans son étude « Le patrimoine muséal équatorien : la mise en place d'un réseau de musées nationaux », María José Jarrín montre comment la création d'un réseau des musées nationaux en Équateur doit contribuer à la mise en œuvre du *Sumak Kawsay* tel que formulé dans la Constitution de 2008. Il n'est plus question seulement de patrimoine culturel ou naturel, mais aussi de patrimoine symbolique, des interprétations, significations et représentations des personnes, collectifs, peuples et nationalités, selon l'expression employée par l'Assemblée nationale en 2009. Ce faisant, les musées ne doivent plus être de simples gardiens du patrimoine, mais les représentants et surtout les médiateurs d'une culture qui se veut plurielle. Par conséquent, l'État doit fournir aux musées tous les instruments nécessaires afin qu'ils puissent véhiculer ces nouvelles valeurs patrimoniales. À ce titre, l'étude de cas que propose Lorena Cisneros dans

« Etnografía de una práctica de mediación en el Museo Camilo Egas » s'avère éclairante. Elle montre comment, de façon originale, est mise en place une véritable interaction du musée avec la communauté dans lequel il s'implante, pour favoriser l'appropriation par les citoyens les moins favorisés d'un patrimoine culturel souvent considéré par ceux-ci comme savant et peu accessible.

Les initiatives menées concernent également la protection du patrimoine urbain, dans le cadre d'ambitieux projets de « revitalisation » de quartiers populaires, qui ont permis la restauration et l'aménagement du centre historique de Quito et de celui de Cuenca par exemple. Dans son article « Projet Guayaquil Écologique : les enjeux économiques, sociaux et environnementaux », Diana Sarrade Cobos analyse les modalités de la réhabilitation de l'Estero Salado de Guayaquil, actuellement en cours, qui, conformément aux orientations de la nouvelle politique culturelle, mobilise les acteurs locaux et vise la réappropriation par les citoyens de l'espace restauré. Elle souligne aussi les difficultés et les limites de cet ambitieux projet, et pose la question du droit des secteurs populaires à vivre dans la ville « revitalisée ».

Nasser Rebaï, pour sa part, observe l'impact de l'émigration paysanne sur le patrimoine dans « Émigration paysanne et mutation du patrimoine dans les provinces du Cañar et de l'Azuay », à la lumière de l'évolution des paysages agraires, éléments d'un patrimoine rural défini comme l'ensemble des attributs et des « géosymboles » qui caractérisent une campagne. Avec une émigration soutenue qui transforme profondément les activités agricoles, les paysages traditionnels sont modifiés, comme le montre l'étude des cas des provinces du Cañar et de l'Azuay, où la dynamique migratoire est la plus importante. L'étude observe alors les signes d'un renouveau du patrimoine rural, une reformulation que permettent certains outils de conservation. Mais les initiatives menées concernent principalement les centres urbains de la région étudiée. L'article conclut alors sur la nécessaire mise en place de stratégies spécifiquement rurales pour le maintien de l'agriculture familiale dans la *Sierra*, laquelle peut également être envisagée comme l'instrument de la sauvegarde d'une partie du patrimoine culturel des Andes équatoriennes.

Le dossier se referme sur le projet d'une recherche originale, qui ouvre de nouvelles pistes de réflexion sur l'étude de(s) patrimoine(s) en Équateur, au-delà des politiques culturelles patrimoniales actuellement menées. Ce projet s'efforce d'établir relations entre la construction d'un imaginaire collectif national et les processus de patrimonialisation, lesquels sélectionnent des éléments jugés dignes de faire partie d'un patrimoine *genuinamente* équatorien pour mieux préserver mais aussi nourrir une identité nationale en constante mutation. Esteban Ponce Ortiz, dans « Patrimonialización de lo Equinoccial : el problema de lo equinoccial como condición imaginaria, potencialidades y riesgos » explore ainsi un élément au cœur même de

l'imaginaire collectif de l'Équateur, pays qui tire son nom de sa position géographique sur la ligne de l'Équateur : l'élément équinoxial, paradoxalement très peu étudié. Au prisme des études culturelles, sur la base d'un vaste corpus, notamment pictural et littéraire, le projet entend observer comment l'élément équinoxial est représenté, puis progressivement patrimonialisé à travers les discours sur les héritages naturels. Il cerne aussi les limites d'une telle démarche de patrimonialisation, en particulier le risque de la réduction qui privilégierait Pichincha au détriment du reste du pays dans la représentation de l'équatorianité.